



Commission des études

UNIVERSITÉ LAVAL
CONSEIL UNIVERSITAIRE
Séance ordinaire du 12 juin 2012
1255-01/08
*2012-182

CE-11101

*Politique de reconnaissance
des acquis scolaires et extrascolaires*

Avis

Le 4 juin 2012

Dans ce document, le genre masculin est utilisé aux seules fins d'alléger le texte.

1. Mandat

À l'automne 2011, la Commission des études recevait du recteur le mandat d'examiner un projet de politique de reconnaissance des acquis lorsque son élaboration serait terminée.

Le 16 février 2012, M. Serge Talbot, le directeur général du premier cycle, accompagné de Mme Dominique Carré, coordonnatrice à l'administration à la Direction générale des programmes de premier cycle, et de M. Carol Landry, professeur retraité de la Faculté des sciences de l'éducation, ont rencontré la Commission pour présenter ce projet de politique, en expliquer l'origine et répondre aux questions des membres.

Le présent avis fait état de la réaction de la Commission au projet et résume les échanges de ses membres avec les responsables du dossier, desquels a résulté la version finale de la *Politique de reconnaissance des acquis scolaires et extrascolaires* (ci-annexée).

2. État de la situation

L'élaboration de cette politique, annoncée dans *Horizon 2012*, s'est étendue sur une longue période. L'idée de doter l'Université d'une politique de reconnaissance des acquis a d'abord été proposée par un groupe de travail en 1997 dans un rapport intitulé *Politique institutionnelle sur la reconnaissance des acquis*. En 2000, le *Règlement des études*, lors de sa refonte, a défini et encadré la démarche et les responsabilités en matière de reconnaissance des acquis, principalement scolaires.

Puis, le rapport d'un groupe de travail sur *La réalité de l'adulte à l'Université Laval ; vers un apprentissage tout au long de sa vie*, en 2007, et un *Rapport sur la reconnaissance des acquis et des compétences à l'Université Laval*, en 2010, ont révélé que la reconnaissance des acquis constituait un facteur de réussite et que, si la reconnaissance des acquis scolaires semblait bien encadrée dans le *Règlement des études*, une attention particulière devait être accordée aux acquis extrascolaires.

3. Commentaires de la Commission

Les membres de la Commission des études considèrent qu'en fournissant à la communauté universitaire davantage de balises sur la reconnaissance des acquis, la Politique s'avérerait d'une grande utilité. Fondée sur l'expérience de l'Université en la matière, la Politique vient consolider et harmoniser les pratiques établies par plusieurs facultés et unités et elle s'inscrit dans le respect et la prolongation du *Règlement des études*. Par ailleurs, les membres ont jugé que, dans l'ensemble, le projet était bien conçu et cohérent.

À la suite de la réaction des membres et d'un échange avec le président et le secrétaire de la Commission ainsi qu'avec des membres du comité d'élaboration, une révision du projet a été effectuée par la Direction générale des programmes de premier cycle. Dans sa version finale, la Politique présente maintenant de façon plus affirmée la volonté de l'Université Laval de s'engager dans une démarche concertée de reconnaissance des acquis tant scolaires qu'extrascolaires aux trois cycles. Elle renvoie au *Règlement des études* pour les modalités de reconnaissance des acquis scolaires et instaure une démarche particulière pour la reconnaissance des acquis extrascolaires. Elle accorde par ailleurs un droit de révision et d'appel aux étudiants désireux de s'en prévaloir.

La démarche de reconnaissance des acquis extrascolaires est présentée de façon claire et pratique pour les usagers; elle est précise sur ce qu'on entend reconnaître comme acquis et sur les rôles respectifs des intervenants. Le préambule est un peu long, mais instructif; il montre notamment que la reconnaissance des acquis n'est pas une préoccupation nouvelle pour l'Université. Les frais associés à l'étude du dossier ont suscité quelques interrogations au sein de la Commission, notamment eu égard au respect des principes d'équité et de transparence dans leur application. Il a été signalé qu'actuellement, l'Université n'exige pas de frais d'examen de dossiers et suggéré que les modalités de détermination de ces frais soient énoncées clairement dans la Politique. À la demande de la Commission, il a été précisé que des frais seraient exigés « le cas échéant » et qu'« une estimation des coûts est alors effectuée conjointement par la DGPC et le directeur de programme ».

Ce projet correspond bien à ce que la Commission juge être un document de nature politique et il pourrait servir de modèle : il présente avec sobriété la détermination de l'Université à valoriser des actions qu'elle juge importantes. Par ailleurs, les moyens annoncés pour atteindre les objectifs poursuivis, qui tiennent compte de l'expérience locale et de celle des autres établissements, sont pragmatiques et souples.

4. Recommandation

LA COMMISSION RECOMMANDE AU CONSEIL UNIVERSITAIRE :

Que la *Politique de reconnaissance des acquis scolaires et extrascolaires* soit adoptée.

Pour la Commission des études,



François Pothier,

Président

Le 4 juin 2012